



# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme THEUNISSEN - COOSEMANS demeurant Rue de Beaufays 76 à 4140 Sprimont pour l'extension et la transformation d'une habitation avec création d'un espace wellness, chambres d'hôtes et modification du relief du sol sur un terrain situé Bierny, 22 à 4987 Stoumont, et cadastré 5<sup>e</sup> division, section A n°418/A.

Considérant que le projet s'écarte des prescriptions du Guide régional sur les bâtisses en site rural en ce qui concerne:

- toiture plate;
- baies horizontales;
- bois;
- tuiles.

et présente les caractéristiques suivantes :

- *Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme ;*

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, ou sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09.02.2023 au 23.02.2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be) – [coralie.adam@stoumont.be](mailto:coralie.adam@stoumont.be).

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet